



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

700, boul. Laure, bureau 237
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
Tél. : 418 968-3488
Téléc. : 418 968-3432
ccsi@globetrotter.net
www.ccseptiles.com

Communiqué

Un organisme paramunicipal
qui concurrence des commerçants

Sept-Îles, le 16 juin 2011 – La Chambre de commerce de Sept-Îles trouve inacceptable la décision de la Ville de Sept-Îles de permettre à un organisme paramunicipal de concurrencer les commerçants à proximité de la Promenade du Vieux Quai en permettant un service de bar dans les locaux d'Omnisport Sept-Îles et une terrasse extérieure.

Nous reconnaissons les bienfaits d'Omnisport Sept-Îles auprès des organismes sportifs et culturels, mais pas à n'importe quel prix. Depuis que la Promenade du Vieux Quai existe, la Ville de Sept-Îles a toujours défendu que des boissons alcoolisées soient consommées sur la promenade puisque cette promenade est en fait un endroit familial où nous retrouvons, en plus des jeux pour les jeunes enfants, un point d'eau pour la baignade, etc.

Est-il normal que la Ville de Sept-Îles aménage un de ses bâtiments existants au vieux quai, avec des fonds publics, pour concurrencer des payeurs de taxes? Que ce soit Edgar Café Bar, le restaurant Buona Sera de l'Hôtel Sept-Îles, la Cage aux Sports, qui tous les trois ont une terrasse extérieure à proximité de la promenade, ou Chez Sophie qui a un permis de boisson, ce nouveau bar avec terrasse leur nuira sûrement puisqu'Omnisport est situé directement sur la promenade.

Il ne faut pas oublier que l'été est très court à Sept-Îles et que ces restaurateurs ont mis des terrasses en vue d'animer le bas de la ville qui manquait réellement de vie. Ils ont effectué des rénovations, qui n'ont pas été défrayées par la ville, pour démontrer aux touristes qu'il fait bon vivre à Sept-Îles et regardons comment la Ville les remercie.

Cette décision du conseil de ville est aberrante et nous ne comprenons pas ce manque de jugement.

-30-

Source : Marc Dallaire
Président
418 968-8796